

PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTRÉE DES CLUBS



Entrée en vigueur : à partir du 1^{er} septembre 2021

Ce protocole permet une reprise de la pratique en compétition du karaté et des disciplines associées dans le respect des dernières dispositions législatives en vigueur. L'objectif est de permettre une reprise encadrée et sécurisée des activités de loisirs et des regroupements organisés par les clubs affiliés à la FFK (entraînements, stages, compétitions, etc.). Il répond à un niveau de vigilance fixé par le gouvernement, sous réserve de décisions locales différentes.

OUVERTURE DE TOUTES LES STRUCTURES SANS JAUGE

- > Les clubs affiliés peuvent recevoir du public **sans aucune jauge**.
- > **La pratique avec contact est autorisée**, sans masque.
- > Le lavage des mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique et **l'ensemble des gestes barrières doivent rester de rigueur**, dès lors que l'activité le permet (pratique d'une activité sans contact).

APPLICATION DU PASS SANITAIRE

QUI DOIT PRESENTER LE PASS SANITAIRE ?

- > **Toute personne de 12 ans ou plus** (pratiquant, encadrant, accompagnant ou spectateur) souhaitant accéder à la compétition doit obligatoirement présenter le pass sanitaire.
- > **Les mineurs de moins de 12 ans** peuvent librement accéder à la structure, sans présentation du pass sanitaire.
- > Pour rappel, le pass sanitaire peut se constituer des **3 formes suivantes** :
 - ◆ Certificat de vaccination complète.
 - ◆ Résultat de test antigénique ou PCR négatif de moins de 72h ou autotest validé par un professionnel de santé.
 - ◆ Certificat de rétablissement de la COVID-19.

CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE

- > **Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité** désigne la ou les personnes habilitées à effectuer le contrôle. Ces derniers doivent télécharger et utiliser l'application du gouvernement développée à cet effet : « **Tous Anti-Covid Verif** »
- > **Chaque entrant doit obligatoirement présenter le QR code** présent sur les documents numériques ou papiers justifiant son pass sanitaire.

MESURES GÉNÉRALES

- > Tous les vestiaires sont ouverts sans restrictions.
- > Un sens de circulation au sein de la structure doit être mis en place, dans la mesure du possible.
- > Le nettoyage des tatamis et du matériel utilisé doit être fait régulièrement.

Ce protocole a vocation à être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions sanitaires. Toutes les informations à jour sont consultables en ligne sur le site ffkarate.fr